



# Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

**5897<sup>e</sup>** séance

Jeudi 22 mai 2008, à 16 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	Sir John Sawers/M. Quarrey/M <sup>me</sup> Pierce . . . . .	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud . . . . .	M. Kumalo
	Belgique . . . . .	M. Verbeke
	Burkina Faso . . . . .	M. Kafando
	Chine . . . . .	M. Du Xiacong
	Costa Rica . . . . .	M. Ballestero
	Croatie . . . . .	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie . . . . .	M. Desyatnikov
	France . . . . .	M. de Rivière
	Indonésie . . . . .	M. Natalegawa
	Italie . . . . .	M. Spatafora
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Mubarak
	Panama . . . . .	M. Arias
	Viet Nam . . . . .	M. Hoang Chi Trung

## Ordre du jour

La situation au Burundi

Troisième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

08-35111 (F)



*La séance est ouverte à 16 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Burundi**

#### **Troisième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (S/2008/330)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Burundi une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Nsanze (Burundi) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Johan Løvald, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Norvège.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Løvald à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/330, qui contient le troisième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi.

À cette séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Johan Løvald, à qui je donne maintenant la parole.

**M. Løvald** (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, pour l'occasion qui m'est donnée de participer à cette séance sur le Burundi, en ma qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix. Il est opportun que le Conseil de sécurité se concentre une fois de plus sur la situation de ce pays.

Je reviens du Burundi, où je me suis rendu avec une délégation de la Commission de consolidation de la paix, et je dois dire que le pays rencontre actuellement un certain nombre de difficultés qui appellent l'attention de la communauté internationale. Je voudrais en souligner quelques-unes.

Premièrement, il va sans dire que la situation en matière de sécurité est actuellement très préoccupante dans le pays. Or, il ne saurait évidemment y avoir de développement ni de relèvement économique sans paix ni sécurité. Les affrontements récents entre le Palipehutu-Forces nationales de libération (FNL) et les forces de sécurité gouvernementales suscitent de profondes inquiétudes. Le retour des FNL à Bujumbura la semaine dernière est toutefois prometteur. À défaut d'un retour des FNL au sein du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance et la mise en œuvre intégrale de l'Accord général de cessez-le-feu de 2006, les avancées concrètes enregistrées jusqu'à présent par le Burundi en matière de consolidation de la paix seront compromises. Les plusieurs milliers de personnes déplacées par les récentes hostilités ajoutent une dimension dramatique à la gravité de la situation sécuritaire du moment.

Deuxièmement, il y a également lieu de s'inquiéter au sujet de la crise politique qui continue de faire obstacle aux travaux du Parlement. Les partis politiques doivent trouver le moyen de sortir de l'impasse actuelle dans un esprit de réconciliation et de dialogue, afin que le Parlement puisse reprendre ses activités lorsqu'il se réunira de nouveau en juin. La persistance du blocage a non seulement pour effet de saper la confiance dans le système politique, mais elle risque aussi de miner les efforts internationaux qui visent à aider le Burundi.

Troisièmement, les élections nationales de 2010 occupent déjà une place de choix dans l'ordre du jour politique du Burundi. Des élections démocratiques concluantes seront cruciales pour le développement du pays. À cet égard, je voudrais souligner qu'il importe de préparer une feuille de route afin que ces élections se tiennent dans les temps, qu'elles soient correctement

préparées et se déroulent dans la transparence. Il convient également de créer une commission électorale nationale. La Commission de consolidation de la paix est déterminée à appuyer les efforts en ce sens et invite le Gouvernement à lancer ce processus.

Quatrièmement, le Burundi est un pays densément peuplé, ce qui pose des difficultés sur le plan des terres. Le retour d'un grand nombre de réfugiés, exilés en 1972 et 1993, va exacerber le problème des terres qui existe déjà et poser des difficultés supplémentaires quant aux capacités administratives, judiciaires et législatives de l'État. Il pourrait en outre créer des tensions autour de la consolidation de la paix au Burundi. Je tiens à signaler aux membres du Conseil que la Commission de consolidation de la paix tiendra, le 27 mai, une réunion thématique sur la question des terres au Burundi, qui portera en particulier sur le retour des réfugiés et des personnes déplacées.

Cinquièmement, et pour finir, le Burundi fait partie des pays les plus pauvres du monde et connaît des difficultés supplémentaires en raison de la situation économique internationale actuelle. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, le pays continue de souffrir de la pauvreté structurelle et de la stagnation du développement. Cela complique les efforts de consolidation de la paix et souligne la nécessité d'un appui constant de la part de la communauté internationale.

La dernière fois que je me suis adressé au Conseil en ma qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, à la 5793<sup>e</sup> séance qui s'est tenue le 6 décembre 2007, j'ai indiqué que la Commission avait adopté, la veille, le Mécanisme de contrôle et de suivi du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix, entrant ainsi dans la phase de mise en œuvre. Nous nous sommes donc concentrés sur la manière d'aider le Burundi à tenir compte de nos priorités communes en termes de consolidation de la paix. À présent, nous nous préparons pour l'examen bisannuel de la mise en œuvre du Cadre stratégique qui aura lieu à la fin du mois de juin.

Le Gouvernement burundais et ses partenaires ont institué un processus inclusif et participatif afin de préparer l'examen bisannuel. Diverses parties prenantes sont concernées, notamment les représentants du Gouvernement, les partis politiques, les organisations de la société civile, le secteur privé,

les organisations de femmes, le Conseil national des Sages, les groupes religieux et les partenaires internationaux.

Je salue le Gouvernement et toutes les parties prenantes nationales pour leur engagement constructif dans la mise en œuvre du Cadre stratégique et du processus d'examen. Il est encourageant que le Gouvernement burundais soit en mesure d'accorder la priorité à ces questions dans la situation actuelle. C'est une preuve de détermination. Je profite également de l'occasion pour remercier le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) de l'aide si compétente qu'il apporte à la Commission de consolidation de la paix et au Gouvernement burundais à cet égard.

La Commission de consolidation de la paix est déterminée à agir d'urgence si l'examen bisannuel de juin venait à révéler des lacunes à combler afin que nos efforts soient couronnés de succès – et il faut qu'ils le soient.

En somme, la consolidation de la paix est actuellement en difficulté au Burundi. Les mesures suivantes s'imposent.

Premièrement, compte tenu des difficultés, la communauté internationale doit réitérer sa promesse de solidarité avec le Burundi et maintenir fermement son appui à la consolidation de la paix dans le pays.

Deuxièmement, la situation sécuritaire du pays et ses conséquences potentielles sur la région doivent faire l'objet d'une attention particulière et continue. Nous devons en particulier étudier comment favoriser au mieux l'application intégrale de l'Accord général de cessez-le-feu de 2006. L'entrée en vigueur du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs offre une nouvelle possibilité d'appui.

Troisièmement, nous devons à cet égard nous féliciter de la déclaration de la Direction politique, en date du 18 mai, dans laquelle le Gouvernement burundais et les FNL ont réaffirmé leur attachement au respect des termes de l'Accord de principes en vue de la réalisation de la paix, de la sécurité et de la stabilité durables, signé le 18 juin 2006, et de l'Accord général de cessez-le-feu du 7 septembre 2006.

Quatrièmement, nous devons également nous féliciter que les deux parties conviennent que les hostilités actuelles devront cesser immédiatement si

toutes les obligations du Gouvernement burundais et des FNL sont respectées.

Ces engagements sont en effet au cœur du problème. Comme toujours, la responsabilité principale incombe aux parties elles-mêmes. Cela dit, l'Initiative de paix régionale et l'action du Facilitateur sud-africain jouent également un rôle crucial. Le Conseil et, bien évidemment, la communauté internationale doivent apporter leur plein appui aux efforts déployés à ce moment critique. La communauté internationale doit faire front commun pour faire avancer le processus de paix. Le rapport du Secrétaire général accorde une attention particulière à la situation fragile qui règne dans le pays. Nous devons encourager le Secrétaire général à continuer de se concentrer sur la situation et à considérer à tout moment la possibilité d'offrir ses bons offices, si la situation l'exige.

Sixièmement, il est, bien entendu, particulièrement important que le Conseil de sécurité accorde une attention soutenue à la situation en matière de sécurité. Le Conseil doit suivre de près la situation actuelle. À l'approche des élections de 2010, nous entrons dans une période durant laquelle l'instabilité risque d'être plus marquée. Cela pourrait exiger une vigilance accrue de la part de la communauté internationale.

Septièmement, la Commission de consolidation de la paix elle-même reste bien évidemment activement saisie de la situation actuelle au Burundi. Il faut dire clairement que tous les membres de la Commission de consolidation de la paix demeurent fermement attachés à la consolidation de la paix dans ce pays. Cela a été réaffirmé au cours de la visite que nous venons d'effectuer sur place. Dans le même temps, il est aussi évident qu'en pratique, la consolidation de la paix ne sera couronnée de succès que lorsque toutes les parties prenantes seront véritablement attachées à la paix.

Huitièmement, il ne fait aucun doute que les Burundais veulent la paix et le développement. À l'heure actuelle, il est particulièrement important que la communauté internationale honore les engagements qu'elle a contractés en matière de reconstruction et de développement. La difficile situation économique internationale actuelle le souligne.

Neuvièmement enfin, il serait extrêmement utile, face à la situation qui règne dans le pays, que les partis politiques reprennent leur travail important au Parlement sans plus tarder. Cela semble également nécessaire pour commencer rapidement à préparer de

manière bien ordonnée les élections à venir, de manière à veiller à ce qu'elles soient libres et justes et qu'elles contribuent à la stabilité politique.

Un avenir à l'abri de la peur et du besoin est à la portée de tous les Burundais. Pour y parvenir, il faudra que tous fassent preuve de détermination. Le temps est venu pour les Burundais de collaborer et de surmonter leurs difficultés. Dans le même temps, la communauté internationale doit rester vigilante et faire montre d'une détermination sans équivoque à les appuyer dans cette importante lutte.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Løvald de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

**M. Nsanze** (Burundi) : À l'occasion de la présentation du troisième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (S/2008/330), je voudrais d'abord exprimer mes vifs remerciements au Secrétaire général pour l'accompagnement de l'ONU dont mon pays bénéficie depuis une quinzaine d'années. Mes vifs remerciements s'adressent également à tous les membres du Conseil de sécurité, qui suivent sans relâche l'évolution de la situation et pour les propositions de solutions qu'ils apportent sans se lasser. Mes remerciements s'adressent aussi à toute la communauté internationale, à tous ceux qui, de près ou de loin, observent et interviennent au moment qu'ils jugent utile.

Ma délégation prend acte du troisième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi. Ce rapport, comme les précédents, est un document très bien documenté, qui donne le plus de détails possible sur l'évolution de la situation, avec des explications relativement convaincantes à l'appui. Il est très riche, comme la période considérée a été riche en événements, même si on y relève des anachronismes et beaucoup de contradictions.

À sa lecture, on a l'impression que le pays s'engage une fois de plus dans un nouveau cycle infernal de violence, au moment où la communauté internationale attendait le rétablissement de la paix et le relèvement à travers une mobilisation décisive en vue du développement. C'est sans doute dans le contexte de peur et d'incertitude causé par les attaques des Forces nationales de libération (FNL) sur

Bujumbura et quelques autres localités que le rapport a été élaboré sur un arrière-fond de pessimisme.

Fort heureusement, la suite des événements a permis de reprendre confiance et d'envisager l'avenir avec plus d'optimisme. En effet, le retour tant attendu des FNL à la table des négociations et la reprise des travaux du Mécanisme conjoint de vérification et de suivi réconfortent aussi bien les Burundais eux-mêmes que la communauté internationale. C'est ici le lieu de remercier tous les acteurs, notamment le Conseil de sécurité, l'Initiative régionale de paix pour le Burundi, la Médiation sud-africaine et la Commission de consolidation de la paix, qui ont fait tout leur possible pour que ce retour soit possible.

Cependant, cet optimisme peut s'estomper une fois de plus si des dispositions utiles ne sont pas prises pour consolider les acquis déjà atteints, en même temps qu'on se mobilisera pour poser d'autres jalons pour aller définitivement de l'avant. Nous ne pouvons pas prédire ici l'issue des négociations en cours. Mais, quelle que soit l'évolution de celles-ci, le Conseil de sécurité et la communauté internationale en général doivent nous aider à veiller à ce qu'il ne soit pas possible de retourner en arrière. Le spectre et la psychose d'une nouvelle guerre doivent être définitivement bannis. Cela sera possible si, notamment, le président des FNL, Agathon Rwaswa, rentre lui aussi au pays pour prendre part à la vie politique.

Par ailleurs, certains partis politiques qui affichent des attitudes belliqueuses alors qu'ils ne sont plus censés être dans l'opposition devraient être ramenés à la raison. Il en va de même pour d'autres partis politiques ou factions, des groupes et même des individus qui, à l'ombre d'une Constitution mal conçue et impossible à réviser dans l'immédiat, préfèrent semer le désordre pour mettre le Gouvernement à l'épreuve.

On relève dans le rapport d'autres points qui méritent nos commentaires. Nous ne nous y attarderons pas ici, il y a d'autres forums et moult occasions où l'on pourra en discuter. Nous reviendrons seulement sur ceux en rapport avec le blocage des institutions, le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la justice transitionnelle.

Nous lisons dans le rapport au paragraphe 91 : « Il faut que tous les partis politiques représentés au Parlement tiennent les engagements qu'ils ont pris devant les électeurs et devant tout le pays. » Cela est

d'autant plus vrai que beaucoup de parlementaires ignorent même qu'ils ont un mandat du peuple. Un certain nombre semblent même ignorer à quel parti politique ils appartiennent, alors qu'ils ont été élus sur des listes bloquées présentées par des partis politiques bien connus. D'autres ont quitté purement et simplement leur parti, et prétendent être des indépendants. Tout cela fausse les bonnes pratiques en démocratie. Il faut trouver des mécanismes pour remettre de l'ordre et contraindre chacun à agir dans le cadre légal. Et si la Constitution s'avérait être un obstacle, sa révision s'imposera.

La menace à la paix peut provenir aussi du mécontentement, voire du désespoir engendré par la précarité de la vie menée par des anciens militaires et combattants remis dans la vie civile sans moyens suffisants pour se réintégrer dans la société. Cela est tout à fait vrai. C'est pourquoi le Gouvernement est en train de frapper à toutes les portes pour trouver des moyens supplémentaires en vue de relever le niveau de vie de ces personnes. Y parviendra-t-il? Peut-être, si les appels qu'il lance sont entendus.

Pour ce qui est de la justice transitionnelle, il faut reconnaître tout d'abord que la réforme de la justice n'a pas encore atteint le degré escompté. Nous louons ici l'appui tant appréciable de la Commission de consolidation de la paix en la matière, et nous en appelons à tous ceux qui le veulent et le peuvent à faire de même. Nous pensons en particulier aux partenaires qui ont promis des fonds lors de la table ronde tenue à Bujumbura en mai 2007 de bien vouloir s'acquitter de leurs engagements.

Quant à la Commission vérité et réconciliation, elle a eu quelques difficultés à démarrer, pour plusieurs raisons. La plus plausible de celles-ci est que certains groupes et individus qui ne se sentent pas prêts à affronter le témoignage envers eux préfèrent brouiller tout, en même temps qu'ils font une fuite en avant pour obtenir le soutien contre le processus. Nous demandons à l'ONU d'être prudente, car certains l'utiliseront dans ce sens.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 16 h 25.*